



Retour d'expérience
été 2022



SOUTENIR LES MILIEUX AQUATIQUES PAR DES RETENUES AGRICOLES

Mission inventaire et proposition de gestion des stockages d'eau existants (2022)
en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

aude.chambre-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AUDE

L'été 2022 a connu des restrictions particulièrement exceptionnelles sur le bassin versant de l'Aude, notamment sur le Fresquel et l'Aude Amont. On a constaté un important déficit de précipitations, compris entre 23 % et 81 % par rapport à la moyenne. Les débits des cours d'eau ont été fortement impactés.

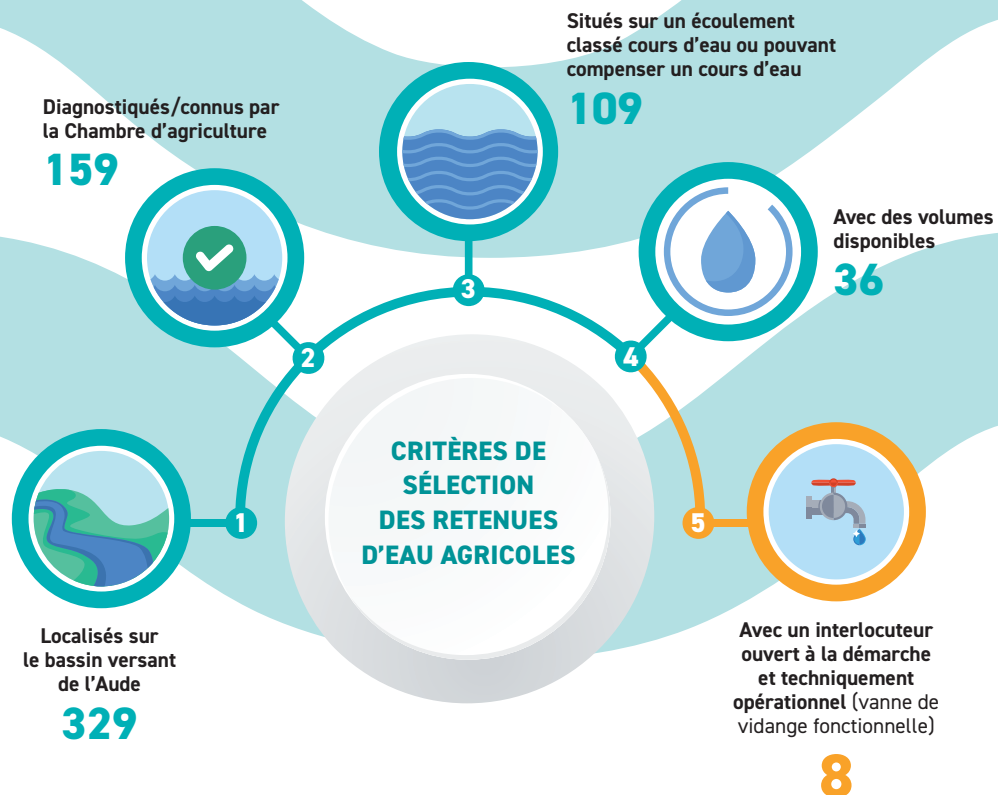
Devant le peu d'options disponibles en période de crise pour maintenir la vie aquatique dans les cours d'eau « non réalimentés », les agriculteurs ont été sollicités pour procéder à des lâchers d'eau. Dans l'urgence, quelques volontaires se sont prêtés au jeu de restituer au milieu de l'eau stockée malgré des volumes parfois modestes. Le partenariat entre la chambre d'agriculture et la fédération de pêche a été d'identifier sur les bassins pilotes quels pourraient être les bénéficiaires de la démarche. Une réflexion prometteuse au regard des assècs récurrents dans la plupart des affluents de l'Aude.

**Cours d'eau «non réalimentés» : cours d'eau sans «grands» ouvrages hydrauliques (exemple : Matemale ou Ganguise) à l'amont permettant de réaliser des lâchers d'eau.*



COMMENT S'ORGANISE-T'ON ?

Suite à ce constat, la méthodologie pour sélectionner les petites retenues agricoles mobilisables a été co-construite entre la Fédération de Pêche et la Chambre d'agriculture.

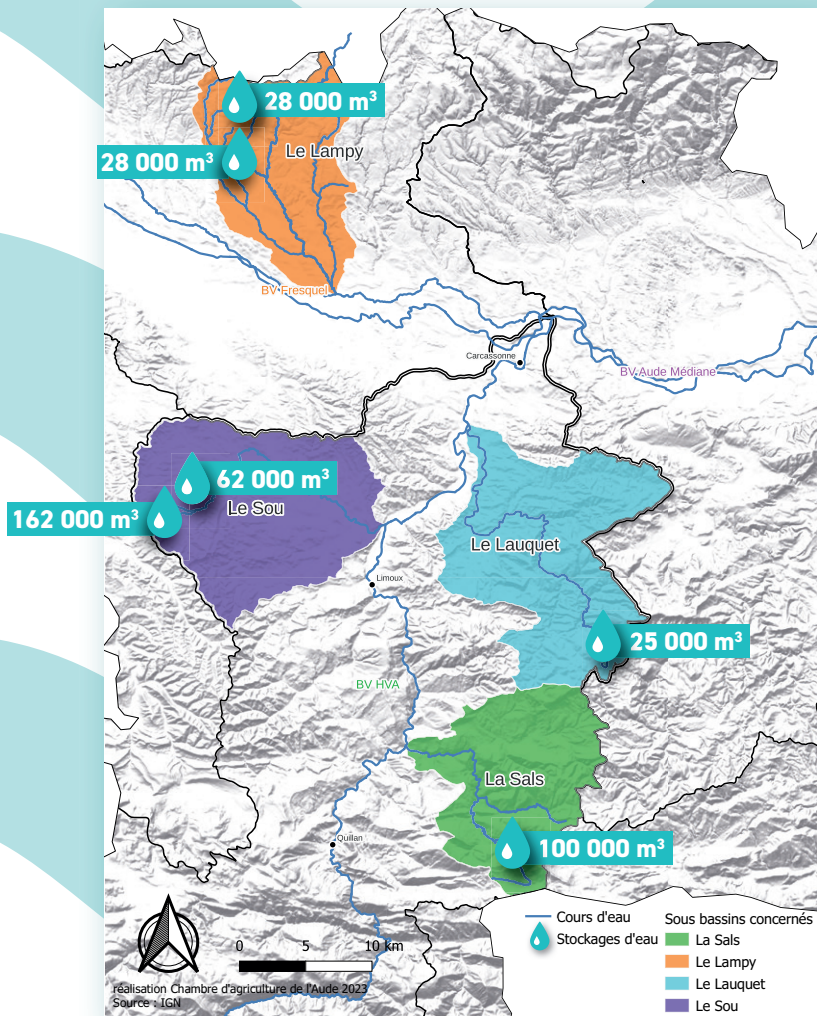


QU'EST-IL MIS EN PLACE ?

L'ensemble des propriétaires ou exploitants a alors été contacté par la Chambre d'agriculture de l'Aude.

PLANS D'EAU RETENUS

POUR RÉALISER DU SOUTIEN D'ÉTIAGE (Mois d'août 2022)



sur l'ensemble des propriétaires contactés

75 % de retours favorables avec des volumes disponibles associés de

405 000 m³

QUE RETIENT-ON ? QUELLES SUITES METTRE EN ŒUVRE ?



En août 2022, l'opération collective de lâchers d'eau à partir des « retenues agricoles », issue d'une coopération inédite, est une première dans le Département de l'Aude. Ce retour d'expérience

traduit une évolution des mœurs et une prise de conscience climatique et environnementale des différents acteurs concernés et associés, notamment la profession agricole.

En exemple sur le bassin versant du Sou, le déficit hydrique moyen estival est de 25 000 m³ (Étude des volumes prélevables, 2014). Les volumes actuels potentiellement mobilisables dans les retenues existantes sont de l'ordre de 220 000 m³, ce qui permettrait de résorber le déficit hydrique. D'ores-et-déjà, la profession agricole, les partenaires techniques et financiers réfléchissent à des mises en œuvre opérationnelles durables et acceptables pour les propriétaires/gestionnaires des stockages et également pour les usagers. L'objectif est d'utiliser ces volumes à bon escient et de les répartir au mieux entre les différents usages.

Afin d'améliorer la gestion et de préserver la ressource en eau, une des pistes de réflexion dans le cadre de la mise en place du futur PTGE (Projet Territorial de la Gestion de l'Eau), est de faire évoluer les conditions de mobilisation des volumes pour de l'usage agricole et du soutien d'étiage.

Mars 2023 - Conception: Chambre d'agriculture de l'Aude